

# L'immunisation :

## Le vaccin contre l'hépatite B

*Cette feuille de renseignements ne renferme que de l'information de nature générale. Elle ne vise pas à remplacer les conseils, diagnostics ou traitements médicaux. Vous devez toujours consulter un professionnel de la santé concernant vos inquiétudes au sujet de votre état de santé et avant d'apporter des changements à votre alimentation, style de vie ou traitement.*

L'administration de vaccins ou d'injections est le meilleur moyen de prévenir certaines infections très graves. Le Comité consultatif national de l'immunisation recommande vivement de procéder à une immunisation systématique.

### Le virus

Le virus de l'hépatite B peut causer des affections permanentes du foie. Ce virus est la plus grande cause de cancer du foie dans le monde entier. Vous avez besoin de votre foie pour digérer les aliments et éliminer les déchets de votre corps. On signale environ 150 cas d'hépatite B en Ontario chaque année. Souvent, les personnes atteintes éprouvent de la fatigue, font de la fièvre et perdent l'appétit. Elles ont parfois la peau et les yeux jaunes (c'est ce qu'on appelle la jaunisse).

Cependant, le nombre de personnes atteintes d'hépatite B est peut-être bien plus élevé qu'on ne le croit, car on peut contracter cette maladie sans le savoir et donc infecter quelqu'un d'autre, également sans le savoir.

### Comment se transmet l'hépatite B

L'hépatite B se transmet par le sang et les autres liquides organiques d'une personne infectée. Il s'agit principalement d'une maladie transmissible sexuellement, mais elle se transmet également par des aiguilles qui ont déjà servi, ainsi que par les tatouages et le perçage d'oreilles ou d'autres parties du corps pratiqués avec du matériel souillé. Une mère infectée peut transmettre cette maladie à son enfant à la naissance.

L'hépatite B ne s'attrape pas en présence d'une personne qui tousse ou par une accolade, ni en

utilisant la même vaisselle qu'une personne infectée.

### Existe-t-il une cure?

Il n'y a pas de cure contre l'hépatite B. La plupart des personnes frappées par cette maladie se rétablissent, mais environ 10 pour 100 porteront le virus toute leur vie et continueront à en infecter d'autres. Certaines personnes continueront à éprouver des problèmes avec leur foie pour le reste de leur vie.

### La prévention

On peut prévenir l'hépatite B en administrant une série de doses du vaccin contre l'hépatite B.

### Le vaccin est-il sûr?

Le vaccin est sûr. Il est utilisé au Canada depuis de nombreuses années et compte parmi les plus sûrs qui soient. Il peut causer des effets secondaires mineurs - par exemple une rougeur, une sensation de chaleur ou une légère enflure au point d'injection, ou encore de la fatigue ou une légère fièvre pendant à peu près une journée. Vous devriez signaler à votre médecin ou à votre bureau de santé publique les effets plus graves ressentis dans les 15 jours, notamment : une respiration difficile, l'enflure du visage ou de la bouche, une fièvre de plus de 39 °C, de l'urticaire ou des éruptions cutanées.

L'hépatite B constitue un bien plus grand risque que le vaccin. Cependant, il y a des personnes qui ne devraient pas recevoir ce vaccin.

On ne vous vaccinera pas si vous avez de la fièvre ou souffrez d'une affection plus grave qu'un léger rhume. Si vous avez déjà eu une

réaction allergique à un vaccin, dites-le à votre médecin. **Il est conseillé de toujours discuter avec votre médecin des avantages et des risques associés à tout vaccin.**

**À qui dois-je m'adresser si j'ai d'autres questions?**

Consultez votre médecin ou appelez votre bureau local de santé publique.

**Dossier d'immunisation**

Lorsque vous vous faites immuniser, assurez-vous que le médecin met à jour votre fiche d'immunisation (carte jaune). Gardez ce document en lieu sûr!

**Gouvernement de l'Ontario**

Services de santé et autres ressources :  
[www.health.gov.on.ca](http://www.health.gov.on.ca)

Renseignements sur la santé destinés aux consommateurs :  
[www.SanteOntario.com](http://www.SanteOntario.com)

Ligne INFO : 1 877 234-4343 (sans frais en Ontario)

ATS : 1 800 387-5559

Télésanté Ontario : 1 866 797-0000  
ATS 1 866 797-0007

Ou appelez votre bureau local de santé publique.

English version available from: 1 877 234-4343  
TTY: 1 800 387-5559